

SOLHYDGROUT HS-PARTIE A**SECTION 1: IDENTIFICATION**

Identificateur du produit	SOLHYDGROUT HS-PARTIE A
Autres moyens d'identification	SOL-GROUT-HS-A
Usage recommandé	Durcisseur pour système de revêtement Époxydique.
Restrictions d'utilisation	Utiliser avec la Partie B (Durcisseur) de ce produit.
Identificateur du fabricant/fournisseur	BMQ SOLUTIONS, 1522 Boulevard des Laurentides, Laval, Qc, H7M 2N7, Marc Charlebois, 877-267-7249
Identificateur du fournisseur	BMQ SOLUTIONS, 1522 Boulevard des Laurentides, Laval, Qc, H7M 2N7, Marc Charlebois, 877-267-7249
Numéro de téléphone d'urgence	Marc Charlebois, 514-705-7198, 24 Heures / 7 Jours CANUTEC, 613-996-6666, 24HR/7Jours
Numéro de la FDS	0200

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Classification

Toxicité aiguë (cutanée) - catégorie 5

Éléments d'étiquetage

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une irritation oculaire.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire (un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques).

Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé.

Intervention :

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes respiratoires : Appeler un Centre antipoison ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Identificateur du produit : SOLHYDGROUT HS-PARTIE A

FDS No.: 0200

Date de préparation le 16 mai, 2016

Page 01 de 07

Élimination :
Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
Autres dangers
Peut poser un danger pour la santé dans des espaces confinés.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Oxirane, 2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis-, homopolymer	25085-99-8	>78	
Éther Glycidilique d'alkyle	68609-97-2	>12	
Alcool de benzyle	100-51-6	>8	

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un Centre antipoison ou un médecin recommande de le faire. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement, doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 15 à 20 minutes. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet. Si la victime est consciente, faire boire de l'eau ou du lait.

Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas de contact avec les yeux : Peut causer des effets comme ceux qui sont décrits pour le contact cutané. La vapeur irrite ou brûle aussi les yeux. Des dommages permanents, y compris la cécité, pourraient en résulter. En cas de contact avec la peau : une exposition prolongée ou répétée peut irriter la peau. En cas d'inhalation : peut causer une irritation modérée à sévère.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Yeux, peau, système respiratoire, système digestif.

Instructions particulières

Sans objet.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Troubles respiratoires, asthme, troubles du système nerveux, troubles des yeux. Peut causer de la sensibilisation de la peau.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu qui ne fuient pas. Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Sans objet.

Dangers spécifiques du produit

Peut s'accumuler en quantités dangereuses au plafond et à la partie supérieure des espaces clos, ce qui crée un risque pour la santé. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; phénols corrosifs. hydrocarbures complexes et les aérosols.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Approcher l'incendie en amont afin d'éviter les vapeurs ou les gaz dangereux. Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé. Utiliser Bunker gear and une protection respiratoire (SCBA).

Les pompiers doivent entrer dans la zone en portant un équipement de protection spécialisé. (La tenue de feu n'offrira pas une protection suffisante.).

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé.

Précautions relatives à l'environnement

Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos. Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination de l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Fuites et déversements mineurs : contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Fuites ou déversements importants : l'absorbant contaminé présente le même risque que le produit déversé. Endiguer le produit déversé afin de prévenir le ruissellement. Ne pas projeter d'eau sur le déversement ou la source du déversement. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Examiner la Section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de donnée de sécurité. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination.

Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle afin d'éviter tout contact direct avec ce produit chimique. Éviter de produire de la vapeur ou des brouillards. Ne pas avaler. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit. Utiliser une ventilation adéquate et employé une protection respiratoire si il y a présence de poussière ou vapeurs éviter de respirer ce produit. NE PAS travailler seul avec ce produit. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas transporter ou transférer ce produit dans un espace clos (p. ex. dans un ascenseur ou un véhicule). Ne pas perforer ou incinérer un récipient, même s'il est vide.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, ventilé. Adhérer à tous les règlements applicables en matière de santé et de sécurité, et à tous les codes de prévention des incendies et aux codes du bâtiment.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Alcool de benzyle	10 ppm					

Identificateur du produit : SOLHYDGROUT HS-PARTIE A

FDS No.: 0200

Date de préparation le 16 mai, 2016

Page 03 de 07

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. A4 = Substance non classifiable comme cancérigène pour l'humain. IARC - Classifies an Ingredient (Titanium Dioxide) as being a possible carcinogen to humans -In it's powdered form.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser une enceinte avec système de ventilation par aspiration à la source, le cas échéant, pour contrôler la quantité de produit dans l'air. Eviter de respirer les vapeurs prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide arc-en-ciel claire. Dimension des particules: Sans objet
Odeur	Aromatique
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Sans objet
Point de fusion/Point de congélation	Sans objet (fusion); Sans objet (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	> 120 °C (248 °F) (en vase clos) (estimé)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Pas disponible
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.12 - 1.55
Solubilité	Pas disponible dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique)
Autres informations	
État physique	Liquide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Polymerizations contrôlées lorsque mélangé avec la partie B de ce matériel.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Réagit en présence de : chaleur. Dégage une pression importante. Voir « Produits de décomposition dangereux ».

Conditions à éviter

Exposition prolongée à de hautes températures. Matières incompatibles. Conditions alcalines (pH élevé). Éviter tout contact avec des acides forts, des oxydants et des sels minéraux de transition. Températures au-dessus de 45.0 °C (113.0 °F)

Matériaux incompatibles

Agents oxydants (p. ex. peroxydes), acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium). Du fluor et des composés fluorés.

Produits de décomposition dangereux

Lorsqu'elles sont exposées à de très hautes températures vont libérer monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; phénols corrosifs.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

Voies d'exposition probables

Contact oculaire; contact avec la peau; inhalation; ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Oxirane, 2, 2'-[(1-methylethylidene)bis (4, 1-phenyleneoxymethylene)] bis-, homopolymer		> 5000 mg/kg (rat)	20000 mg/kg (lapin)
Éther Glycidilique d'alkyle		19.2 mg/L (rat)	
Alcool de benzyle	> 1000 mg/L (rat) (4 heures d'exposition) (vapeur)	1360 mg/kg (souris)	2000 mg/kg (lapin)

CL50: Sans objet.

DL50 (orale): Sans objet.

DL50 (cutanée): Sans objet.

Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une légère irritation selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables. Une exposition prolongée ou répétée peut irriter ou brûler la peau.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Symptômes incluent des yeux rouges, douloureux, et larmoyants. Peut causer des dommages à la cornée ou de la cécité.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut être nocif irritation du nez et de la gorge.

Absorption par la peau

Peut être nocif Les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des éruptions cutanées, un gonflement et des démangeaisons.

Ingestion

Peut être nocif selon des preuves limitées.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut causer une réaction allergique (sensibilisation de la peau) selon des preuves limitées.

Signification des abréviations

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

Toxicité pour la reproduction

Identificateur du produit : SOLHYDGROUT HS-PARTIE A

FDS No.: 0200

Date de préparation le 16 mai, 2016

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Ne cause pas d'effets sur les fonctions sexuelles et la fertilité.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Danger par aspiration, Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées, Développement de la progéniture, Fonction sexuelle et la fertilité, Effets sur ou via l'allaitement, Mutagénicité sur les cellules germinales

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Peut causer des effets nocifs persistants sur la vie aquatique, for the product itself.

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Alcool de benzyle	10 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 96 heures)			

Persistance et dégradation

Aucun ingrédient de ce produit ou de ses produits de dégradation n'est reconnu comme élément très persistant.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. L'évaluation requise des risques liés au déchet et l'observation des lois applicables relatives aux déchets dangereux est sous la responsabilité de l'utilisateur.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses.

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Tous les ingrédients sont inscrits sur DSL (inventaire).

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par BMQ SOLUTIONS

Identificateur du produit : SOLHYDGROUT HS-PARTIE A

FDS No.: 0200

Date de préparation le 16 mai, 2016

Numéro de téléphone 450-264-9799
Date de préparation le 16 mai, 2016
Date de la plus récente version révisée le 16 mai, 2016
Signification des abréviations NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis
CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer
ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists
Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Avis Nous croyons les renseignements ci haut exacts. Cependant, nous déclinons toute responsabilité quant a la fiabilité et l'utilisation de ces derniers